

# Conditions Générales de Vente

## Prestations de Formations inter-entreprises

Les inscriptions aux formations organisées par le service formation d'INOVALYS nécessitent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux conditions générales de vente exposées ci-après.  
INOVALYS conseille de s'inscrire le plus tôt possible et dans l'idéal au minimum un mois avant le stage pour une meilleure organisation.

### MODALITES D'INSCRIPTION

#### Inscription :

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription INOVALYS dûment complété. Retourner le bulletin d'inscription :

- par mail à : [contact@inovalys.fr](mailto:contact@inovalys.fr)
- par courrier à : voir l'adresse d'INOVALYS en bas de page.

#### Confirmation d'inscription :

Dès réception, nous enregistrons votre inscription et en accusons réception par mail.

Nous vous adressons :

- la **convention de formation** : un exemplaire de la convention est à nous retourner signé, revêtu du cachet de votre entreprise, avant le début de la formation,
- le **programme de formation** et le **règlement intérieur qui sont à remettre au(x) stagiaire(s)**.

Convocation : deux semaines avant la session de formation, nous vous adressons :

- la convocation nominative par participant,
- l'adresse du lieu de formation et un plan d'accès,

### ATTESTATION DE STAGE

A l'issue de la formation, le stagiaire reçoit une **attestation individuelle de fin de formation**.

### TARIFS

Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme, en Euro hors taxe. Ils englobent les frais d'animation, les pauses et les documents pédagogiques.

### PAIEMENT

La facturation de la formation aura lieu à l'issue de sa réalisation. Les factures émises sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire ou postal, chèque.

Le délai de règlement de 100% des sommes dues est fixé au quinzième jour suivant la date d'émission de la facture.

### REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation. Et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

La notification de prise en charge de l'organisme payeur sera remise à INOVALYS au plus tard le 1er jour de la formation, dans le cas contraire, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### ANNULATION ou MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

#### Annulation

A compter de la date de la signature du contrat, le client a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe INOVALYS par mail ou par courrier. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié et le paiement en globalité de la somme est dû.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

#### Modification

Lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être communiqués par écrit à INOVALYS.

### ANNULATION ou MODIFICATION DU FAIT D'INOVALYS

Inovalys se réserve le droit :

- d'annuler ou de reporter une formation, au plus tard une semaine avant la date prévue, si le nombre de participants ne permet pas de réaliser la formation dans des conditions optimales sur le plan pédagogique. Dans ce cas, INOVALYS averti chaque participant et lui propose une inscription prioritaire sur la prochaine session de formation.
- de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée de la formation.
- de remplacer un intervenant par un autre, de compétences équivalentes, sans que le contenu de la formation n'en soit altéré.

### LITIGES

En cas de litiges sur les prestations ou les facturations, les parties rechercheront un accord amiable avant toute action contentieuse.

A défaut de résolution amiable, les litiges se rapportant à l'exécution des présentes conditions générales relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

### SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

#### ADRESSE :

**INOVALYS**, service client – route de Gachet BP 52703 44327 NANTES cedex 03

Tél : 02 51 85 44 44 – Mail : [contact@inovalys.fr](mailto:contact@inovalys.fr)

N° SIRET : 13001898900017 - Déclaration d'activité numéro : 52 44 07164 44